

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS
N°24.AC.39**

Objet : Demande de subvention auprès de la Préfecture de région Île-de-France (PRIF), de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), du Centre National du Livre (CNL), ainsi que tout autre organisme financeur : Soutien pour le programme culturel "Une Saison en Corée : Fontainebleau accueille la délégation olympique sud-coréenne".

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'alinéa 26 de l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n°22/71 en date du 4 juillet 2022, donnant notamment délégation à M. le Maire, pour la durée de son mandat, en application de l'article précité,

Considérant le souhait de la Ville de Fontainebleau de promouvoir la culture coréenne à l'occasion de l'accueil de la délégation olympique Sud-Coréenne pour les Jeux Olympiques 2024,

Considérant l'objectif de créer une plateforme immersive et enrichissante pour la découverte de la culture coréenne, favorisant le rapprochement en amont entre la Ville de Fontainebleau et la délégation coréenne,

Considérant la diversité des activités culturelles prévues dans le programme "Une Saison en Corée" allant des ateliers interactifs aux spectacles vivants, en passant par des expositions et des conférences,

Considérant qu'il convient de déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture de région Île-de-France (PRIF), de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), du centre national du livre (CNL), et de tout autre partenaire public (Etat, Région, Département, ou autres collectivités territoriales) ou privé, afin de pouvoir bénéficier d'une aide financière pour commander cette étude et financer les activités culturelles prévues dans le programme "Une Saison en Corée",

DECIDE

Article 1^{er} : de solliciter une subvention auprès de la Préfecture de région Île-de-France (PRIF) d'un montant de 50 000 €, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'un montant de 10 000 €, du Centre National du Livre (CNL) d'un montant de 3 640 €, ainsi que tout autre organisme financeur, pour le programme "Une Saison en Corée", visant à promouvoir la culture coréenne sur le territoire de Fontainebleau dans la perspective de l'accueil de la délégation olympique sud-coréenne pour les Jeux olympiques 2024, dont le budget s'élève à 66 241,67 € HT soit 79 490 € TTC.

Article 2 : de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Article 3 : de préciser que les recettes sont inscrites au budget 2024 et le seront autant que de besoin sur les suivants.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait à Fontainebleau, le 29 mars 2024

Julien GONDARD

Signé

Maire de Fontainebleau

Publié le 29 mars 2024

Notifié le

Certifié exécutoire le 29 mars 2024

Sous l'identifiant 077-217701861- _____

